

Réunion du conseil municipal du 07 Octobre 2015

Présents : M . Gérard GREFFE, Maire, M. Cyril VACHON, Mme Sophie OPREE, adjoints, Mmes et M. Dominique VACHEROT, Marie-Hélène TOURNIER, Philippe WEMMERT, Arnaud TARTARIN, Patricia GUILLAUME, Sébastien FOL, Françoise CHARLEUX

Excusés: M. Patrick SCHWIRTZ a donné pouvoir à Gérard GREFFE

Magali GODARD a donné pouvoir à Cyril VACHON

David BURLE a donné pouvoir à Marie-Hélène TOURNIER

Nolwenn BEROUJON a donné pouvoir à Patricia GUILLAUME

Absent : Antoine BEAU

Secrétaire de séance : Patricia GUILLAUME

En préambule du conseil municipal, l'association « le souvenir Français » a présenté le travail important qu'elle a réalisé sur Les Morts pour la France, de la commune de Ruffey-Lès-Beaune.

Le livret rédigé par M. Bernard LALLEMAND, membre de ladite association, a été présenté, puis remis officiellement par le président de l'association, en présence également du secrétaire et de la trésorière. Le maire a remercié chaleureusement l'association pour le travail fourni pour notre devoir de Mémoire. Ce livret sera présenté aux habitants de la commune à l'occasion de la commémoration du 11 Novembre.

1 / APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente.

2 / COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par les conjoints CAILLOT au profit de M. Kévin PETITCLAIRE et Mme Elodie PARIZOT d'une propriété sise à RUFFEY-lès-BEAUNE, cadastrée section A n° 357 lieudit «42, rue Pierre Joigneaux» pour 255m², n°361, lieudit « le bas de Varennes » pour 130 m², n°452, même lieudit pour 21 m², n°511, même lieudit pour 5 m², n°513 même lieudit pour 1 m², n°516 même lieudit pour 200 m², moyennant le prix de cent mille euros (100 000,00€) + frais d'acte.

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions qu'il a prises par délégation.

3 / DECISION MODIFICATIVE AU BP ET COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION FINANCES :

Le maire informe les membres du conseil municipal que notre financement pour le FPIC s'élève à 6207,00€. Au budget, à l'article 73925, il est prévu une somme de 6 000,00€. Aussi, la décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité :

DEPENSES -Nouveaux crédits votés	RECETTES – Financement correspondant
----------------------------------	--------------------------------------

Le maire fait ensuite le compte rendu de la commission des finances qui a eu lieu lundi 5 octobre. Les prévisions budgétaires sont à ce jour parfaitement tenues et les dépenses parfaitement contenues.

Un point est ensuite fait sur la gestion pluriannuelle du budget, un tableau est remis aux conseillers municipaux sur lesquels apparaissent l'avancement des projets d'investissement de la

commune. Tous les projets prévus pour 2015 sont soit en cours d'aboutissement, soit déjà réalisés.

4 / COMPTE-RENDU sous commission urbanisme et demande de subventions changement de fenêtres :

Le maire rappelle qu'après les travaux d'isolation du grenier, il a été envisagé de changer les huisseries de la mairie, en 2015 pour le premier étage, puis en 2016 pour le rez de chaussée. Un cahier des charges a été établi et 7 entreprises ont été consultées sur ce cahier des charges. Chacun des devis a été examiné par la commission communale en charge du dossier. Il en ressort un coût allant de 21 220,06€ TTC à 37 069 ,20€ TTC selon la nature du bois utilisé (chêne, pin lamellé-collé, bois exotique...). Il s'agit des entreprises Yves LEBLOND, TRYBA, GROSFILLEX, BLANCHARD ET COVRE, LEPAGNIER, TERRAND et LAGARDE . Tous ces devis ont fait l'objet d'un examen par la commission adéquate et deux d'entre-eux ont été présélectionnés à l'issue : ceux de l'entreprise LAGARDE de Vignoles et TERRAND de Beaune-challanges.

S'en suit un échange entre les conseillers sur l'opportunité de pose de nouveaux dormants ou de reprise sur les dormants existants comme proposé par l'entreprise LAGARDE ; cette solution est acceptée par onze voix pour , deux voix contre, une abstention .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- confirme le principe de changement des huisseries du premier étage de la mairie en 2015 pour un devis de 17 683,38€HT, soit 21 220,06.TTC devis de l'entreprise LAGARDE susceptible d'être retenu
- sollicite une subvention aussi large que possible du Conseil Général au titre des aides accordées au titre des bâtiments et édifices publics communaux non protégés, ainsi qu'une aide supplémentaire au titre des surcoûts des travaux la mairie étant située dans le périmètre protégé de l'église classée.

Le conseil municipal parallèlement souhaite bénéficier du dispositif des Certificats d'économies d'Énergie (CEE) qui permet aux communes de valoriser leurs travaux d'efficacité énergétique réalisés sur leur patrimoine bâti existant.

Après contact téléphonique avec le conseiller en Energie, l'action et le bâtiment sont éligibles. Une fois les travaux réalisés, le dossier constitué d'un certain nombre de pièces sera transmis au SICECO. Les recettes issues de la vente de ces CEE sont redistribuées directement aux communes proportionnellement au poids des actions retenues en KWH CUMAC dans les CEE vendus. La recette reviendra à la commune en 2016 voire 2017 compte tenu des mises en vente des CEE sur le marché au moment le plus favorable.

5 / INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Gravière de Combertault : M.CAILLOT exploitant de la gravière de Combertault souhaite mettre un terme à son activité qui devrait être reprise par M.Cognard, entreprise de TP à Chagny. Il dispose d'une autorisation d'exploiter par la DREAL jusqu'en 2017 et va solliciter une prolongation sur 10 ans. La partie sur Combertault étant saturée, M.Cognard s'est rapproché de nous pour une exploitation sur deux parcelles nous appartenant en limite de Combertault. Le maire attend plus de précisions sur l'autorisation de la DREAL avant de soumettre cette proposition au conseil municipal.

- MARPA Villéo : Il avait été envisagé de confier l'étude de l'enquête de diagnostic MARPA à la section BTS de la MFR de Quetigny ; malgré plusieurs relances, l'établissement ne s'est toujours pas manifesté et il nous faut envisager une autre solution. D'autre-part, le maire a repris contact avec VILLEO lotisseur, habitué au projet intergénérationnel.

- Le maire fait ensuite le point du travail des agents communaux :

* Concernant les agents techniques : Ils ont réalisé récemment la pose de coussins berlinois rue du Bouchot, ont aménagé le calvaire de Travoisy et procèdent actuellement à la pose d'une rambarde dans le local technique ; cette dernière permet de sécuriser l'accès à la partie surélevée et répond à une demande de

CDG 21 pour la remise à jour du document unique. Une protection va également être posée autour de la borne incendie rue du pont afin d'éviter qu'elle soit endommagée lors de stationnement de véhicules.

Un plan de formation en électricité, soudure, peinture a été élaboré pour Olivier JOMARD, formations assurées par le CNFPT.

* Concernant Mme BELAIDI : un rendez vous a été organisé avec la communauté d'agglomération au sujet de son plan de travail annualisé et divers points concernant sa gestion commune à la mairie et à la communauté d'agglomération.

- Madame Anne FRACOWIAK-JACOBS quitte son poste et est nommée à compter du 12 octobre prochain à Paris et sera remplacée par une autre sous-préfète.

- Les adjoints font le point de leur commission respective :

- Sophie OPREE concernant le CCAS. Elle a assisté à une réunion sur « Comment organiser les CCAS de demain » qui permet l'ouverture à des projets de plus grandes ampleurs en regroupant plusieurs CCAS et en mettant en place des CCAS intercommunaux.

- Elle travaille actuellement avec la commission communication sur l'élaboration d'un livret d'accueil pour les nouveaux habitants.

- Le spectacle de fin d'année des enfants est reporté au 10 janvier 2016.

- Cyril VACHON fait le point de la commission « fleurissement », et aménagement du territoire qui étudie les projets et travaux d'aménagement de 2016 : Agrandissement du jeu de pétanques en décaissant l'ancienne aire de jeux et en la remblayant avec un nouveau gravier le tout en collaboration avec le président de cette activité ; en panneaux directionnels ; aménagements aire de jeux de Varennes ; radars pédagogiques....

INFOS

- L'équipe de la bibliothèque remercie la commune pour la subvention attribuée ainsi que pour l'installation de nouvelles étagères effectuée par les agents municipaux.

- L'AG du foyer rural le vendredi 16 octobre 2015 à 20 heures

- Une rencontre avec les nouvelles responsables du Relais Assistantes Maternelles aura lieu vendredi 9 octobre en mairie.

QUESTIONS

- Madame Patricia GUILLAUME demande des précisions quant aux horaires d'ouverture du bureau de vote pour les élections régionales de décembre, de 8heures à 18 heures.

- Madame Françoise CHARLEUX interpelle le Maire sur l'avancement du projet de micro-crèche. Le maire répond que cette éventualité s'inscrit dans le cadre d'un projet multi générationnel comprenant une MARPA, une micro-crèche et un lotissement de dimension raisonnable.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 3 Novembre 2015.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22heures 45.